



Tizi-Ouzou / Assassinat du jeune Djamel Souak

Des étudiants battent le pavé

Page 24

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4097 - Mardi 14 février 2017 - Prix : 10 DA

Elections législatives à Béjaïa

22 partis
politiques
et 14 indépendants

Page 3

Pénurie de médicaments produits localement ou importés

Le département de Boudiaf s'explique

Page 2

**Gagner
avec les voix
des autres**

Par Mohamed Habili

Beaucoup en France en sont encore à penser que du moment que l'extrême droite n'a jamais gagné une élection majeure, il ne peut en aller différemment lors de la prochaine élection présidentielle. A moins bien sûr que le diable ne décide de s'en mêler, et dans ce cas tout devient possible, pas seulement l'élection de Marine Le Pen. Le fait que ce soit à peu près ce que s'étaient dit un grand nombre d'Américains, qui pensaient être majoritaires, et cela pendant des mois, relativement à l'élection de Donald Trump, et dont on sait maintenant combien ils se trompaient, ne semble pas les inquiéter outre mesure. Ils restent convaincus que Marine Le Pen ne peut pas devenir présidente pour l'excellente raison que son père ne l'a pas été. Mieux, celui-ci en fait ne pouvait pas l'être, ainsi que l'a amplement démontré le score avec lequel il a été battu en 2002 face à son rival de l'époque Jacques Chirac, quand il a pu franchir l'obstacle du premier tour, un exploit dont peu de gens à cette époque le croyaient capable. Ce ne sont pourtant pas les signes qui manquent qui montrent que cette fois-ci la prudence commande justement de n'être sûr de rien. Les primaires à droite et à gauche ont été remportées par deux outsiders : François Fillon chez les Républicains, à qui le nom de conservateurs conviendrait mieux au regard de la tournure des événements, et Benoît Hamon chez les socialistes, sur lequel bien peu auraient parié au commencement.

Suite en page 3

Huit ministres FLN ont déposé leur candidature pour les législatives

La candidature de Sellal dépend de Bouteflika



Au total, huit ministres FLN ont déposé leur dossier de candidature pour les législatives du 4 mai. Un chiffre confirmé hier par Djamel Ould Abbas, SG du FLN. Cependant, pour la candidature du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, rien n'est encore officiel, car elle dépend de la décision du Président Bouteflika. Il faut attendre le 4 mars prochain pour savoir s'il sera ou non candidat du FLN et tête de liste de la capitale.

Lire page 3

Remboursement de l'assurance automobile

La convention IDA va moderniser le système

Page 2

Opérette «Hizia»

L'immortelle histoire d'amour épique de Benguitoun

Page 13

Pénurie de médicaments produits localement ou importés

Le département de Boudiaf s'explique

■ Les retards occasionnés lors du contrôle de mise en conformité de médicaments sont la cause de tensions sur les produits de soins ou ceux entrant dans leur composition, explique le directeur de la pharmacie au ministère de la Santé, Hamou Hafe, rassurant qu'elles seront maîtrisées «dans les jours à venir».

Par Louiza Ait Ramdane

Invité, hier, de l'émission «Invité de la rédaction», le directeur de la Pharmacie et des équipements au ministère de la Santé, le D Hamou Hafe, déclare que «cela est dû aux retards occasionnés lors du contrôle de leur mise en conformité». Il explique, en outre, que «pour une raison ou une autre», il existe des tensions, elles seront systématiquement maîtrisées «dans les jours à venir».

«Si, à un moment, il s'est manifesté quelques tensions sur les produits de soins ou ceux entrant dans leur composition, cela est dû aux retards occasionnés lors du contrôle de leur mise en conformité», explique le directeur de la pharmacie au ministère de la Santé. Il signale, d'autre part, que c'est à l'Agence nationale du médicament, dont la création date de 2008 et qui n'a finalement été installée qu'hier qu'il appartient, désormais, d'assumer la mission de régulation, d'enregistrement et de distribution du médicament.

Concernant l'indisponibilité d'une quarantaine de médicaments, qui n'ont pas leur équivalent en générique dans le pays, le D Hamou Hafe affirme que les programmes prévisionnels d'importation de produits de soins vont permettre de rétablir la disponibilité de certains d'entre eux, assurant qu'il existe des génériques sur le marché du médicament pour les remplacer. «Les programmes prévisionnels d'importation de produits de



soins vont permettre de rétablir la disponibilité de certains d'entre eux», affirme encore la même source. S'agissant des factures des produits pharmaceutiques durant l'année 2016, c'est la première fois que celle des produits de pharmacie locaux, qui sont de 709 millions d'euros, dépasse celle de ceux importés (542 millions d'euros), note M. Hafe. Il précise que cela résulte des efforts engagés par les pouvoirs publics pour promouvoir la production du médicament en

Algérie. Lors d'un point de presse tenu en marge de la cérémonie de mise en place effective de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (Anpp) à l'Institut Pasteur d'Alger, de son côté, le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, qui s'est exprimé sur certaines pénuries enregistrées concernant certains médicaments pour les cancéreux, dira que son département a déjà pris toutes les mesures nécessaires afin de remédier à cette situation, en permettant de

nouveau l'importation de certains médicaments. Le ministre de la Santé soulignera que désormais il y a une vérité qui doit être connue en Algérie sur le médicament. «Le nombre d'habitants ne cesse d'augmenter, ce qui fait que les besoins en médicaments augmentent en conséquence et peuvent connaître quelquefois une indisponibilité temporaire».

Cela ne s'applique pas, par contre, à ce qui se dit ces derniers jours au sujet des pénuries

de vaccins, a précisé Abdelmalek Boudiaf. «Il n'y a pas un manque de vaccins. Il y a même un surplus dans les pharmacies», a-t-il souligné, indiquant par ailleurs que la politique de l'Algérie en termes de santé inspire énormément l'Organisation mondiale de la santé. «L'OMS est en train d'appliquer de par le monde certains axes appliqués par l'Algérie en matière de politique sanitaire».

L. A. R.

Remboursement de l'assurance automobile

La convention IDA va moderniser le système

Chaque année, des milliers d'assurés se plaignent de la lenteur des délais de remboursement des assurances. Le secteur automobile représente à lui seul 47,2 milliards de dinars de remboursement pour les sinistrés de cette catégorie, a affirmé, hier à Alger, Brahim-Djamel Kassali, président de l'Union nationale des sociétés d'assurance et de réassurance. Invité du Forum d'El Moudjahid pour débattre des questions économiques, notamment du secteur des assurances, ce responsable n'a pas manqué de donner plusieurs explications portant sur le sujet. «La raison principale pour laquelle il y a eu autant de lenteur dans les délais de remboursement des assurances automobiles, c'est parce que dans les traitements des dossiers des clients il y a des procédures de recours des compagnies d'assurance elles-mêmes. On rembourse les dommages et collisions par seuil et degré divers selon les cas, et le reste c'est à l'assurance de l'autre client coupable du dommage de nous rembourser. Une

manière d'établir la responsabilité civile de l'assuré», a-t-il souligné. Pour pouvoir rembourser directement le client et ce de manière intégrale, depuis juin 2016 les 24 compagnies d'assurance exerçant à travers tout le territoire national, publiques ou privées, ont adopté de nouvelles mesures d'assouplissement des conditions de remboursement des assurés automobiles. Désormais, le délai d'attente pour les assurés qui ont une facture de remboursement inférieure à 150 000 DA a été réduit à 45 jours seulement, et à 60 jours pour ceux dont la somme de remboursement dépasse les 150 000 DA. Ces allègements seront encore améliorés par l'entrée en vigueur, fin 2017, de la convention IDA. Un nouveau système d'indemnisation directe du citoyen assuré. Toujours selon le président de l'Union nationale des sociétés d'assurance et de réassurance, une fois mise en œuvre cette convention moderne révolutionnera la qualité des conditions de remboursement. «Cette convention qui est

en étude au niveau de la commission des supervision des assurances, permettra d'indemniser directement le client. Le reste s'effectuera de manière interne entre les compagnies d'assurance. Par conséquent les assurés seront plus satisfaits au niveau du temps et des délais», a-t-il indiqué. A propos des recours n'ayant pas été remboursés jusqu'à présent pour la période avant juin 2016, M. Kassali, a déclaré que 78 000 dossiers de recours ont été réglés entre la période de 2010 jusqu'à 2012. Pour 2013 et 2014, un avenant a été mis en place pour solutionner le reste. Sur ce point, il a rassuré que tous les remboursements s'effectueront quel que soit le nombre. Pour rappel, compte tenu du nombre considérable de déclarations qu'enregistre l'ensemble des compagnies d'assurance, il est loin d'être évident à tout gérer en peu de temps. Chaque année, 1 million de déclarations de sinistre automobile sont déposées auprès des agences d'assurance, a poursuivi

M. Kassali. Par ailleurs, pour ce qui est des autres domaines couverts par les assurances, celui de l'assistance est de près le plus à même de faire progresser le secteur, selon le même responsable. Les assurances sur les risques personnels ont été en augmentation ces dernières années. «Ce sont les assurances des personnes qui ont même tiré le secteur du marché. Décès et accidents avec 31%, les maladies avec 5%, 27 % du côté des assurances voyages, les services d'assistance représentent globalement 8 % du marché. Ce qui équivaut à 10,1 milliards de dinars du chiffre d'affaires pour fin 2015», a-t-il ajouté.

Création prochaine d'une plateforme de gestion informatisée

En vue d'adapter au mieux les textes de loi à la réalité du marché des assurances, le projet de créer prochainement une plateforme de gestion informatisée est en cours, a annoncé M.

Kassali. Toutes les succursales existant dans les différentes régions seront dotées de ce système de digitalisation de l'administration des assurances. «Cela va désengorger le flux de clients sur les agences ainsi que la pression exercée sur les agents d'assurance. En termes plus simples, au lieu que le client attende le retour de son dossier en papier déposé, le même envoyé aux autres compagnies, celui-ci n'a qu'à se faire rembourser puisque on scannera directement dans la plateforme de gestion», a-t-il fait savoir. Pour conclure, le président de l'Union nationale des sociétés d'assurance et de réassurance n'a pas manqué de rappeler que son secteur est, de fait, un véritable investisseur institutionnel vis-à-vis de l'économie nationale. Avec 207 milliards de placements financiers, ce dernier relève d'un grand apport pour la bonne santé financière des caisses de l'Etat, notamment en ces périodes de crise.

Yacine Djadel

Huit ministres FLN ont déposé leur candidature pour les législatives

La candidature de Sellal dépend de Bouteflika

■ Au total, huit ministres du FLN ont déposé leur dossier de candidature pour les législatives du 4 mai. Un chiffre confirmé hier par Djamel Ould Abbas, SG du FLN. Cependant, pour la candidature du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, rien n'est encore officiel, elle dépend de la décision du Président Bouteflika. Il faut attendre le 4 mars prochain pour savoir s'il sera ou non candidat du FLN et tête de liste de la capitale.

Par Nacera Chenafi

Sellal n'a pas retiré les formulaires de candidature selon Ould Abbas qui répondait à une question relative à l'éventuelle candidature du Premier ministre comme tête de liste du FLN à Alger. Mais il a tenu à expliquer que Sellal, des membres du gouvernement et d'autres militants ont encore le temps pour procéder au retrait. Ce n'est pas tout, il laisse entendre que la candidature de Sellal dépend du Président Bouteflika. «*Sellal gère un gouvernement qui représente l'Etat, la responsabilité est entre lui et la haute autorité de l'Etat. On attend jusqu'au 4 mars*», dira Djamel Ould Abbas dans un point de presse qu'il a animé en marge de l'installation de la Commission nationale d'étude des dossiers de candidature aux élections législatives. Il est à noter que Djamel Ould Abbas a installé hier, à l'hôtel Moncada de Ben Aknoun, la Commission nationale d'étude des dossiers de candidature aux élections législatives prévues pour le 4 mai 2017. Les listes finales seront connues le 5 mars prochain, selon lui. Cependant, la candidature de tout candidat qui était ou qui est contre le Président Bouteflika est refusée, selon le SG du FLN. Le vieux parti a choisi l'hôtel Moncada, situé au Parc zoologique de Ben Aknoun, pour l'opération d'examen des dos-



siers de candidature. Une présélection a été entamée vendredi dernier. Cette mission technique est attribuée à des jeunes étudiants non adhérents au FLN. Ils sont chargés de trier les dossiers de candidature en conformité avec les critères déjà fixés par la direction du parti. S'agissant de la sélection finale, elle est attribuée à la Commission nationale d'examen des dossiers de candidature pour les élections législatives, qui a entamé ses travaux hier et ce pour une semaine, donc du 14 au 26 février, selon le SG du FLN qui a indiqué que les listes finales de candidature seront connues le 6 mars prochain. Les travaux de cette commission se dérouleront à huis clos. La commission nationale est composée des membres du bureau politique et du Comité central, dont des ministres, a



l'instar de Abdeslam Chelghoum, ministre de l'Agriculture, Abdelkader Hadjar, ministre de l'Enseignement supérieur, Abdelkader Ouali, ministre de Ressources en eau, M^{me} Ghania Eddalia, ministre chargée des relations avec le Parlement. Tous ces ministres auxquels s'ajoutent Talai Boudjemaa, Abdelouahab Nouri, Taguabou Aïcha, sont candidats pour les prochaines législatives. D'anciens ministres sont également membres de ladite commission. Il s'agit de El Hachemi Djiar, Moussa Benhamadi et Mohamed Djellab. Selon Ould Abbas, huit ministres ont déposé leur dossier de candidature, et le fait qu'ils soient membres de la commission de candidature ne les favorise pas. En effet, à l'examen des candidatures de la wilaya qui concerne un

ministre, ce dernier se retire. Ces ministres candidats se retireront du gouvernement le 4 mars, donc deux mois avant les élections. Les ministères seront gérés par intérim ou par les SG. Par ailleurs, interrogé sur de probables pressions de l'ex-SG du parti, Amar Saadani, pour faire passer ses listes électorales, Ould Abbas a démenti toute forme de pression, affirmant que personne ne fait de pression sur le Président Bouteflika, qui est président du parti. Il a souligné qu'il reçoit des directives uniquement du président de la République, président du parti. En réponse à une question concernant l'achat des voix, Ould Abbas a reconnu que ces pratiques existaient au FLN en 2012 mais cette époque est révolue et il n'y a pas de place au FLN pour la chkara ou les tentatives de salir l'image du parti qui retrouve, selon lui, sa probité. A l'adresse des militants du parti, Ould Abbas a assuré que les dossiers de candidature sont tous préservés, sachant que le parti est tenu de sélectionner 462 candidats sur les 6 000 postulants. Il a souligné que ces dossiers seront préservés même après les élections législatives car le FLN participera aux élections locales et au renouvellement des sièges du Conseil de la nation.

N. C.

Elections législatives à Béjaïa

22 partis politiques et 14 indépendants

Une réunion d'évaluation de la préparation logistique et administrative des prochaines élections législatives a été présidée avant-hier par le wali de Béjaïa, Mohamed Hattab. Plusieurs directeurs et chefs de daïra ont pris part à cette réunion dont l'ordre du jour était la préparation des prochaines élections législatives. Le directeur de la réglementation et des affaires juridiques de la wilaya a présenté un bilan relatif à l'état d'avancement des préparatifs techniques et matériels du scrutin. Des préparatifs qui ont beaucoup avancé et ce, grâce aux expériences précédentes en la matière. «Le chef de l'exécutif a insisté sur la nécessité de mobiliser tous les moyens humains et matériels pour garantir une bonne préparation des prochaines joutes électorales et instruit le DRAG de garantir les meilleures conditions pour cela», a indiqué la cellule de communication de la wilaya. Pour rappel, une commission de wilaya de préparation des élections législatives a été installée par le wali le 8 février. Celle-ci est présidée par le secrétaire général de la wilaya et est composée des directeurs concernés. Sa mission

est de veiller à la préparation logistique et administrative des prochaines élections législatives, notamment en matière de transport, de liaisons téléphoniques, de restauration et autres contrôles des réseaux AEP. Il y a lieu de noter que la wilaya de Béjaïa compte 525 657 électeurs inscrits, repartis sur 335 centres de vote, 1 227 bureaux de vote. Des sites ont été choisis pour la tenue des meetings et rencontres de la campagne électorale, dont 54 stades, 34 salles de réunions, 281 salles omnisports et 49 autres sites. «A ce jour, 34 retraits de formulaire ont été effectués au niveau de la DRAG : 14 listes indépendantes et 22 partis politiques», selon la cellule de communication de la wilaya. A noter que la commission de wilaya des deux mouhafadha du FLN à Béjaïa (Akbou et Béjaïa) a recueilli 65 dossiers de candidature. Ces dossiers ont été transmis à la commission nationale qui choisira les candidats qui entreront en lice pour les 12 postes de député accrédités à la wilaya. Concernant le FFS, des réunions ont été tenues avec les présidents des sections communales et les maires issus du

parti où il a été question des modalités de participation et de dépôt des candidatures. Ainsi, les cadres du parti ont été priés de déposer leurs dossiers entre le 15 février et le 21 février à 14h. Les candidatures seront envoyées le lendemain à la commission du parti pour étude et validation. Chez le RND de la wilaya de Béjaïa, le bureau de wilaya a tranché samedi dernier avec 19 voix contre 21 en faveur du secrétaire de wilaya Kamel Bouchoucha pour conduire la liste du parti aux prochaines législatives, ceci en attendant la session du conseil de wilaya qui se tiendra le 17 du mois courant pour la validation de la candidature et la désignation des autres candidats de la liste locale du parti. A noter que c'est Djamel

Bouchoucha, responsable du Mouvement populaire Algérien (MPA), qui conduira la liste de l'ex-ministre du Commerce, Amara Benyounés. Le RCD est en phase de préparation de la liste du parti. Selon des sources, ce sera l'actuel député et chargé de communication du parti Athman Mazouz qui conduira la liste du parti et sera secondé directement par Nora Ouali et Mouloud Deboub, président du groupe des élus APW de Béjaïa, et un autre candidat, en l'occurrence Hamid Outamzabt qui a déposé son dossier au niveau de la commission électorale du parti. A noter que le maire de Tinebdar, Braham Bennadji, et l'ex-président de l'APW, Hamid Ferhat, se présenteront sur des listes indépendantes.

L'instance indépendante de surveillance des élections installée

LA COMMISSION indépendante de wilaya chargée de la surveillance des élections législatives du 4 mai prochain a été installée hier par le représentant de la Haute instance indépendante de surveillance des élections, en l'occurrence Tayeb Lahlali. Cette instance est composée de 5 magistrats et 5 représentants de la société civile.

H. C.

LA QUESTION DU JOUR

Gagner avec les voix des autres

suite de la page Une

Donc deux élections, deux surprises. Ce ne sont pas les seules. Personne n'aurait pensé qu'Emmanuel Macron, depuis hier en campagne à Alger, serait seulement penser à se présenter. Or non seulement il a osé, mais il semble même que ses chances de l'emporter ne soient pas nulles. La seule candidature sérieuse et qui aille de soi, c'est finalement celle de Marine Le Pen. On s'attendait à ce qu'elle se présente et c'est bien ce qu'elle a fait. Nul besoin pour ce qui la concerne de passer par une primaire. On sait aussi qu'elle sera au deuxième tour, ce dont on ne peut dire par avance d'aucun des autres candidats susceptibles de la vaincre. Ni de Fillon, ni de Hamon, ni de Macron, ni de Mélenchon. Ce n'est pas là le seul point qu'ils aient en commun. Celui des quatre qui affrontera Le Pen au deuxième tour compte plus sur les voix des trois autres, qui auront été éliminés, que sur les siennes ou sur sa force de persuasion, pour l'emporter. Des quatre cependant c'est le candidat conservateur qui entretient le plus ce calcul consistant à gagner par l'apport des voix de ses adversaires du premier tour, à l'exclusion de celles qui auront été engrangées par la candidate de l'extrême droite. Il ne peut pas l'emporter sur Le Pen par les seules voix de son camp, c'est-à-dire celles des conservateurs. S'il doit être élu, ce sera en premier lieu avec les voix de gauche. Comme le fut Jacques Chirac en 2002 face à Jean-Marie Le Pen. Or Fillon n'a été choisi par sa famille politique devant des compétiteurs partant avec de meilleures chances que lui que parce qu'il a été plus à droite qu'eux, plus conservateur qu'eux autrement dit. Voilà donc un candidat qui pour ne pas se laisser déborder sur sa droite a radicalisé son discours tout en sachant qu'il ne peut être élu au bout du compte que par des voix de gauche. En matière de grand écart, impossible de faire mieux. Il ne s'est pas senti dans l'obligation, du moment qu'il compte sur ses voix pour être élu, de faire des concessions à la gauche, d'avoir quelques attentions pour elle. Non, ce qui compte pour lui, c'est d'engranger le plus de voix possibles à droite, d'en enlever donc autant que possible à Le Pen, que dès le départ il pense affronter au deuxième tour. De même que s'il était sûr que celles de gauche, dépassant par leur nombre celles qu'il peut engranger dans son propre camp, lui sont acquises de toute façon. Elles qui le moment venu lui donneront la victoire.

M. H.

Accord d'association Algérie-UE

Le document d'évaluation validé en mars

■ Le document portant évaluation de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) sera validé en mars prochain à Bruxelles, a affirmé, hier à Alger, le directeur de la coopération avec l'UE auprès du ministère des Affaires étrangères, Ali Mokrani.

Par Yanis Ch.

«Le Conseil d'association se réunira en mars prochain pour valider ce qui a été finalisé par les experts et les hauts fonctionnaires», a indiqué M. Mokrani en marge d'un séminaire de présentation du programme d'appui à la diversification de l'économie pour le secteur de la pêche Divico2. Cette réunion sera présidée par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, et la chef de la diplomatie de l'UE, Federica Mogherini. Les deux responsables vont ainsi valider un document de référence qui contient des lignes directrices «pour que les relations soient de plus en plus renforcées et apaisées», souligne le même responsable. L'évaluation de cet accord va permettre aux deux partenaires de «centrer leurs relations», durant les prochaines années, sur un «rééquilibrage des intérêts» économiques notamment sur la diversification de l'économie algérienne, selon M. Mokrani. «Nous sommes en train de travailler sur la prochaine programmation financière (2017-2020) qui viendrait accompagner



les conclusions communes. Nous aurons ainsi réussi à remettre sur rail l'Accord d'association», estime le même responsable, précisant qu'il «n'a jamais été question de renégocier ou de réviser l'Accord, mais d'utiliser pleinement son potentiel dans le sens des intérêts mutuels». Il a souligné, dans ce sens, que la diversification de l'économie était un enjeu pour l'Algérie et pour les relations bilatérales, d'autant plus que que le gouvernement est «pleinement engagé», dans le cadre du nouveau modèle de croissance, à sortir

de la dépendance aux hydrocarbures. L'énergie «restera un secteur clé» avec l'UE, alors que les deux partenaires peuvent diversifier l'offre énergétique avec le développement des énergies renouvelables, et ce, dans le cadre du dialogue de haut niveau instauré entre les deux parties, qui devraient tenir prochainement une réunion ministérielle dans ce cadre, selon M. Mokrani. «Ce secteur est pleinement engagé, mais nous voulons aller au-delà de ce secteur». La pêche, la technologie, les ressources humaines, l'industrie et

l'agriculture «font partie des grands axes que nous avons mis en place pour les développer en commun durant les cinq à dix prochaines années», a-t-il ajouté. Un Conseil des ministres, tenu en octobre 2015, avait entendu et débattu une communication sur le partenariat entre l'Algérie et l'UE, présentée par le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra. Le Conseil des ministres avait, alors, considéré nécessaire de réévaluer les volets économique et commer-

cial de l'Accord d'association avec l'UE qui n'a pas réalisé les objectifs attendus. D'autant plus que la chute des revenus extérieurs du pays, du fait de la crise du marché pétrolier, a rendu davantage nécessaire cette évaluation. Une évaluation de l'impact de cet Accord d'association depuis son entrée en vigueur en 2005 jusqu'à 2015 montre que le cumul des exportations algériennes hors hydrocarbures vers l'UE n'a même pas atteint les 14 milliards de dollars sur les dix années, alors que les importations algériennes auprès de l'UE se sont chiffrées à 220 milliards de dollars durant la même période, soit une moyenne de 22 milliards de dollars/an. Les exportations algériennes hors hydrocarbures vers les pays de l'UE sont passées de 597 millions de dollars en 2005 à seulement 2,3 milliards de dollars en 2014 avant de baisser à 1,6 milliard de dollars en 2015. L'Accord d'association avait, pourtant, comme principal objectif de promouvoir les exportations algériennes hors hydrocarbures vers l'Europe et de développer les investissements européens en Algérie.

Y. Ch.

Houda-Imane Feraoun à propos des dangers du monde virtuel

«L'Afrique doit participer à la mise en place des lois internationales»

L'Afrique doit garantir sa participation, d'une même voix, à la promulgation des lois sur la gouvernance de l'internet dans le but de la mise en place de bases solides pour des lois internationales encadrant le monde virtuel, a indiqué, hier à Alger, la ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Houda-Imane Feraoun. «Nous devons mettre en place des bases solides pour des lois internationales encadrant le monde virtuel. Nous devons en tant qu'Africains garantir notre participation, d'une même voix, à la promulgation des lois sur la gouvernance de

l'internet», a précisé M^{me} Feraoun à l'ouverture de la Conférence africaine sur la gouvernance de l'internet (CAGI). Il s'agit, pour elle, «de faire participer, impérativement, tous les peuples de la planète, y compris ceux qui n'ont pas encore accès à l'Internet, à la définition des fondements de la gouvernance du réseau à travers des dispositifs transparents, démocratiques et participatifs». «Il s'agit aussi de limiter l'usage de l'Internet aux seules fins pacifiques, tout en inscrivant ce principe dans un document contraignant et exécutoire, approuvé par tous les Etats», a-t-elle suggéré. La ministre a ajouté que

cette rencontre constitue «une excellente opportunité pour débattre et définir une position commune quant aux nouvelles questions relatives à la gouvernance d'internet». Elle a rappelé que les gouvernements africains ont déployé d'«énormes efforts entre 2000 et 2016 où le nombre d'internautes a progressé de plus de 7000% passant d'environ 4,5 millions d'internautes en 2000 à plus de 340 millions d'internautes actuellement». M^{me} Feraoun a indiqué que la population d'Afrique compte «plus de 1,2 milliard d'habitants, dont moins de 25% sont connectés à internet, voire moins de 3% dans

certain pays africains, alors que ce taux dépasse 74% en Europe et 90% en Amérique du Nord». La ministre a déploré, à cette occasion, que l'internet «constitue un grand marché où certaines personnes gagnent de l'argent, au détriment de nos économies», citant, à titre d'exemple, la publicité numérique qui a généré «environ 200 milliards de dollars en 2016», tout en s'interrogeant «combien sont investis pour le développement de la connectivité en Afrique». «Contrairement à ce que nous espérons, la généralisation de l'internet a eu comme conséquences un contrôle collectif, l'utilisation

abusives des données personnelles notamment comme outil de contrôle social et politique, le monopole, la marchandisation et le marchandage de la connaissance», a-t-elle dit. La généralisation de l'internet a eu aussi comme conséquence «la prédominance d'une catégorie de fournisseurs de services en ligne, qui ne tiennent pas compte du préjudice causé aux économies nationales des Etats, en empêchant le retour sur les investissements consentis pour le déploiement des infrastructures», a-t-elle ajouté.

Selma N./APS

Fonds national de l'eau

Les financements définis par un arrêté interministériel

Les recettes et les dépenses du Fonds national de l'eau ont été définies par un arrêté interministériel signé conjointement par les ministres, respectivement, des Finances et des Ressources en eau et de l'Environnement, et publié au Journal officiel N° 6. Les dépenses devant être prises en charge par ce compte d'affectation spéciale sont liées aux systèmes de mobilisation et de transfert, d'alimentation en eau potable, d'assainissement et d'hydraulique agricole et aux investissements d'aménage-

ment ainsi que l'acquisition d'équipements, résultant d'incidents techniques majeurs ou de déficits en eau imprévisibles, indique ce texte. Cependant, les organismes et les établissements publics bénéficiaires de ces opérations doivent souscrire à un cahier des charges établi avec l'administration de tutelle, faisant ressortir avec précision les actions éligibles au financement de ce fonds ainsi que les modalités de contrôle afférentes à l'exécution des dépenses publiques. Le Fonds national de l'eau est également chargé de

financer les contributions au titre des investissements d'extension, de renouvellement et d'équipement, ainsi que les dotations au profit de l'autorité de régulation des services publics de l'eau. Ses dépenses portent aussi sur les actions d'incitation à l'économie de l'eau domestique, industrielle et agricole ainsi que la préservation de sa qualité. Quant aux recettes de ce fonds, elles proviennent du produit des redevances dues par les services, organismes et établissements publics de l'Etat et des collectivités territoriales

chargés de l'alimentation en eau potable et industrielle, au titre de la concession de la gestion des installations publiques de production, de transport et de distribution de l'eau potable. Il est également financé par des dons et legs, ainsi que par le produit de la redevance due en raison de l'usage, à titre onéreux du domaine public hydraulique, pour les eaux minérales et les eaux de source. Ses autres recettes proviennent de la quote-part du produit de la redevance due à l'usage à titre onéreux du domaine public hydraulique, par

le prélèvement d'eau pour son usage industriel et touristique et de service. Il s'agit aussi de la quote-part du produit de la redevance due en raison de l'usage à titre onéreux du domaine public hydraulique par le prélèvement d'eau pour son injection dans les puits pétroliers ou pour d'autres usages dans le domaine des hydrocarbures. Il est aussi précisé que le Fonds national de l'eau est financé par le produit des redevances, respectivement, pour l'économie de l'eau et de la protection de la qualité de l'eau.

R. N.

Pétrole

L'Opep respecte à 92% la réduction de la production

■ L'Opep respecte à 92% l'accord de réduction de la production conclu avec des producteurs non membres de l'organisation, a affirmé hier le ministre koweïtien du Pétrole. Essam al-Marzouk, qui préside une commission chargée de surveiller l'accord, a ajouté que les pays non Opep respectaient cet accord à 50%.

Par Salem K.

«Le respect par l'Opep de l'accord de réduction de la production est excellent (...) Il atteint les 92%», a déclaré le ministre à la presse, en marge d'une conférence énergétique organisée à Koweït. Il a ajouté que les pays non membres de l'Opep respectaient l'accord à «plus de 50%», en attribuant ce taux aux accords d'exportation conclus par ces pays avant l'accord de réduction de la production. Selon lui, le respect de l'accord par ces pays non Opep se fera de «manière graduelle» et sera plus importante en avril et mai prochains. «Nous espérons un respect total de l'accord», a-t-il poursuivi. Deux accords de limitation de l'offre conclus par l'Opep, l'un en son sein, l'autre avec ses partenaires dont la Russie, sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier. Ces accords portent sur une baisse de l'offre de quelque 1,8 million de barils par jour (mbj). L'objectif de réduction de l'offre, prévue sur une période initiale de 6 mois, est de rééquilibrer le marché. Les cours du pétrole ont terminé en nette hausse vendredi, grâce à une confiance revenue sur le respect des quotas de l'Opep, ce qui permettait au baril d'être proche de l'équilibre sur la semaine. Le prix du baril de «light sweet crude» (WTI), référence américaine du brut a pris 86 cents à 53,86 dollars sur le contrat pour livraison en mars au New York Mercantile Exchange (Nymex). Le Koweït



préside un comité de cinq membres chargé de surveiller l'accord. Cet organisme doit se réunir le mois prochain à Koweït pour évaluer le degré de respect de l'accord.

Les cours grimpent modestement en Asie

Les cours du pétrole grimpaient modestement hier en

Asie, les annonces sur le pétrole de schiste américain tempérant l'optimisme consécutif aux annonces sur les baisses effectives de production initiées par l'Opep. Vers 03h30 GMT, le baril de light sweet crude (WTI), référence américaine du brut, pour livraison en mars, gagnait un cent à 53,87 dollars dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de Brent, référence euro-

péenne, pour avril, prenait quatre cents à 56,74 dollars. Les cours avaient reculé la semaine dernière à cause de la hausse des stocks de brut américain et de l'augmentation de l'activité des plateformes de forage aux Etats-Unis. Puis, ils avaient rebondi sous l'effet d'informations selon lesquelles l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) avait

rempli à 90% ses promesses de limitation de la production pour le premier semestre 2017, selon les analystes. Ces limites de production avaient été décidées fin 2016 par le cartel avec ses partenaires dont la Russie. Elles avaient permis de relancer le cours du baril qui a quasi-doublé par rapport à février 2016, quand il avait touché le plus bas de la décennie. Mais les analystes estiment que l'augmentation de la production de pétrole de schiste américain et les hausses de la production en provenance du Nigeria et de Libye pèsent sur les cours et pourraient annuler les effets des accords.

Opep. Les coûteuses extractions de schistes aux Etats-Unis sont redevenues rentables. «Le marché n'est pas certain que l'Opep va continuer à réduire sa production au-delà du premier semestre, auquel cas l'offre sera supérieure à la demande», a déclaré Sanjeev Gupta, analyste chez EY. Les investisseurs s'inquiètent «de l'augmentation vraisemblable de l'offre en pétrole de schiste américain et d'acteurs imprévisibles comme la Libye, le Nigeria et le Sud-Soudan». Vendredi à la clôture, le WTI a pris 86 cents à 53,86 dollars sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). A Londres, le Brent a gagné 1,07 dollar à 56,70 dollars à l'Intercontinental Exchange (ICE). S. K./Agences

Huiles alimentaires Hausse de la facture d'importation

LA FACTURE d'importation des huiles alimentaires (huiles de soja brute, de tournesol, de carthame brute...) a augmenté à 579,4 millions de dollars en 2016 contre 521 millions de dollars en 2015, a selon les Douanes. Quant aux quantités importées, elles ont aussi augmenté en s'établissant à 761 528 tonnes (t) contre 688 540 t, précise le Centre national de l'information et des statistiques des douanes (Cnis). Ainsi, la facture a grimpé de 11,22% tandis que les quantités importées ont augmenté de 10,6%. Il est constaté que les prix à l'importation par l'Algérie de ces huiles ont connu une baisse sur les dix premiers mois de 2016. Ainsi, le prix moyen à l'importation de huile brute de soja a été de 746 dollars/tonnes contre 760 dollars/tonne sur la même période de 2015 (-1,8%). Même tendance baissière pour l'huile brute de tournesol dont le prix à l'importation a reculé à 825 dollars/tonnes contre 850 dollars/tonne (-3%).

Safia T./APS

R. E.

Développement économique

Babaammi à Dubaï au Forum arabe sur les finances

Le ministre des Finances, Hadji Babaammi, a participé à Dubaï (Emirats arabes unis), au 5^e Sommet gouvernemental mondial ainsi qu'à l'ouverture du deuxième Forum arabe sur les finances publiques, indique un communiqué du ministère. Ce sommet, dont l'ouverture a été faite par Cheikh Mohamed Bin Rashed Al Maktoum, vice-président des Emirats arabes unis, président du Conseil des ministres et Gouverneur de l'Emirat de Dubaï, a vu la participation de 125 pays, de hauts responsables des institutions financières internationales et d'éminentes personnalités, précise le communiqué. Considéré comme le plus grand rassemblement gouvernemental au niveau mondial, ce sommet constitue une tribune internationale pour promouvoir le développement économique dans le monde. Des questions-clés, liées au changement climatique et à l'environnement, au développement durable, à la sécurité alimentaire et à la jeunesse arabe, seront abordées à cette occasion, selon la même source. Par ailleurs, M. Babaammi a assisté à l'ouverture du deuxième Forum arabe sur les finances publiques. A cette occasion, le ministre a présidé une session portant sur la manière dont les pays arabes peuvent surmonter les obstacles face à la mobilisation des recettes. Il a, à cet effet,

souligné les besoins pressants exprimés par de nombreux pays arabes en matière de génération de revenus de manière soutenable afin de disposer de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour stimuler la croissance à moyen terme, y compris dans les infrastructures, la santé et l'éducation, selon le communiqué. Le ministre a par la même rappelé les «mesures concrètes» prises par l'Algérie pour développer son système de recettes hors hydrocarbures afin de faire face à la chute des prix du pétrole. Il a, dans ce cadre, rappelé l'adoption du nouveau modèle de croissance économique qui cible l'émergence d'une économie nationale indépendante des hydrocarbures à l'horizon 2030. Lors de cette séance, M. Abdelahamid Al Tair, ministre d'Etat aux Affaires financières des Emirats arabes unis, a rappelé l'importance de la problématique de cette rencontre qui porte sur la mobilisation et la diversification des revenus dans le Monde arabe. M. Al Tair a, dans ce cadre, mis l'accent sur les options stratégiques visant à promouvoir une croissance inclusive et durable dans la région en invitant le Fonds monétaire international (FMI) à renforcer sa coopération avec le Fonds monétaire arabe pour permettre à ce dernier d'apporter l'assistance nécessaire à ses pays membres. De

son côté, M^{me} Christine Lagarde, directrice générale du FMI, a indiqué qu'il était utile pour les économies des pays arabes de définir une politique fiscale globale retraçant les objectifs en matière de recettes. Dans ce cadre, elle a cité l'Algérie comme étant «un bon exemple en matière de maîtrise de politique budgétaire» à travers l'adoption d'un cadre budgétaire à moyen terme fixant les objectifs de recettes et de dépenses sur trois ans, dont l'application a commencé à travers la loi de finances de 2017. Le forum, organisé sous le thème «la mobilisation et la diversification des revenus dans le monde arabe: défis et opportunités», est l'occasion pour les ministres et les hauts fonctionnaires de discuter des défis auxquels sont confrontés les décideurs politiques de la région et d'échanger leurs expériences sur la mobilisation des ressources. La rencontre se focalise sur l'option politique visant à promouvoir une croissance inclusive et durable, y compris les stratégies de développement des recettes hors hydrocarbures, la formulation de politiques fiscales équitables et efficaces, notamment en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), et la mise en évidence des expériences internationales et régionales dans les réformes fiscales à fort impact.

Mostaganem

Financement de 9 000 projets d'entreprises féminines

■ *Quelque 9 000 projets d'entreprises féminines ont été financés depuis 1998 au titre des dispositifs d'emploi, a indiqué le wali.*

Par Hatem D.

Intervenant à l'occasion du lancement de la caravane d'information et de sensibilisation sur l'entrepreneuriat féminin, Adelwahid Temmar a indiqué que ces projets, financés au titre des Agences nationales de gestion du micro-crédit (Angem) et de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej) et de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac), ont généré quelque 15 000 emplois permanents et temporaires. Ces projets sont répartis en 8 000 projets Angem générant 13 000 emplois, 649 projets Ansej et 283 de la Cnac créant respectivement 1309 et 643 postes d'emploi. Par ailleurs, le responsable a annoncé l'attribution, la semaine prochaine, de décisions d'affectation de locaux à usage professionnel et d'autres quotas dans toutes les communes de la wilaya. Une exposition a été organisée à l'occasion de cette caravane avec la participation de 25 entreprises féminines ayant bénéficié d'un financement au titre des différents dispositifs d'emploi accordés par l'Etat et activant en couture traditionnelle,



le, fabrication de gâteaux, cosmétique, objets d'art et autres. Cette caravane sillonnera, jusqu'au 16 février courant, les communes de Mostaganem, Hassi Mameche, Ain Tédélès, Bouguirat et Sidi Lakhdar. Elle a pour objectif de promouvoir les activités pourvoyeuses de revenus pour la femme, de relancer des activités traditionnelles anciennes et rechercher d'autres créneaux pour les femmes et

que peuvent financer ces dispositifs, a souligné le directeur de l'antenne de wilaya de l'Angem initiatrice, Bechelaghem Nasreddine. Parallèlement à cette caravane, une session de formation est organisée au profit de 30 femmes bénéficiaires de projets au titre de ce dispositif sur le mode de création et de gestion d'une micro-entreprise. Cinq chèques bancaires ont été remis à des femmes par l'Angem

pour leur permettre de créer des entreprises de taxis, de restaurants, de coiffure et d'agroalimentaire. Des décisions d'affectation d'équipements en apiculture, élevage caprin, couture, pâtisserie et coiffure ont été attribuées dans le cadre de la famille productrice, financés par la Caisse nationale de solidarité. Un montant de 5 millions DA est affecté pour financer 73 projets dans ce cadre. H. D./APS

El-Oued

26 stations de 4G-LTE mises en exploitation

Au moins 26 stations de téléphonie 4G LTE ont été mises en exploitation à travers la wilaya d'El-Oued, a-t-on appris auprès de la direction opérationnelle locale d'Algérie-Télécom. L'opération vise, en plus de la modernisation des prestations de télécommunications assurées par l'entreprise, de permettre aux populations des zones enclavées notamment de bénéficier de l'Internet et des avantages de la 4G, a-t-on indiqué. Ces stations de 4G-LTE d'Internet et de téléphonie fixe, installées dans 26 groupements d'habita-

tions à travers 15 communes de la wilaya, constituent une alternative technique pour la couverture des zones accusant, en raison de contraintes techniques, un faible taux de raccordement à l'ADSL, a-t-on expliqué. Il a été tenu compte principalement, dans le choix des sites d'implantation de ces stations 4G-LTE, du critère de densité de la population, a fait savoir la même source en signalant que ces installations touchent actuellement un total de 19.500 abonnés. L'opération devra être ensuite généralisée pour toucher les dif-

férents groupements d'habitations à travers les 30 communes de la wilaya d'El-Oued, n'ayant pas bénéficié d'un raccordement à l'ADSL, en plus de renforcer les zones enregistrant une saturation du réseau, assure-t-on à la direction opérationnelle d'A.T, Algérie Télécom dispose présentement de onze (11) agences commerciales, soit une moyenne d'une agence par daïra, dans le cadre de la stratégie de l'entreprise visant à rapprocher ses prestations du citoyen.

Lydia O./Agences

Annaba

10 nouveaux bus pour renforcer le transport urbain et suburbain

Le parc de transport urbain et suburbain de la wilaya d'Annaba vient d'être renforcé par dix nouveaux bus dont trois adaptés aux personnes aux besoins spécifiques, a-t-on appris auprès de la direction des transports. Ces nouveaux moyens de transport de 100

places chacun, venus combler le déficit dans le domaine du transport urbain et suburbain, assureront les dessertes entre le chef-lieu de wilaya et les différents agglomérations avoisinantes à l'image d'El Bouni, Sidi Amar et EL Hadjar, a indiqué la même source. Visant à améliorer les

conditions de transport des citoyens, cette opération s'inscrit dans le cadre d'un programme global portant sur le renforcement du parc urbain et suburbain d'Annaba par 50 nouveaux bus de la société nationale des véhicules industriels (SNVI), a-t-on ajouté. Ce premier quota de

bus a mobilisé une enveloppe financière de 200 millions de dinars, a relevé la même source, soulignant que chaque année près de 8 millions de passagers empruntent le réseau de transport urbain et suburbain de la wilaya d'Annaba.

L. O.

Naâma

Des cartes professionnelles magnétiques pour les agriculteurs

Pas moins de 5.454 cartes professionnelles magnétiques ont été remises aux agriculteurs et éleveurs de bétail de la wilaya de Naâma, a-t-on appris auprès de la chambre agricole locale. Ainsi, 3 607 cartes ont été livrées aux éleveurs et 1 847 autres aux agriculteurs depuis le lancement de cette opération en 2016 et jusqu'à fin janvier dernier, soit 70 pour cent du nombre d'adhérents

à la chambre d'agriculture de la wilaya, a indiqué son secrétaire général, Abdelkrim Boudouaya. Pour attirer un plus grand nombre possible d'adhérents, la chambre agricole de la wilaya a remis des cartes magnétiques aux agriculteurs remplaçant les anciennes cartes, suite à une campagne de sensibilisation menée au milieu des éleveurs et fellahs qui s'est soldée par la réception de

5 293 dossiers pour l'établissement de ces nouvelles cartes et le radiation de 1 111 agriculteurs et éleveurs ayant en majorité cessé d'activité, a-t-on ajouté. La carte magnétique du fellah, qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'administration, comporte des informations et est utilisée dans les dossiers pour l'accès au crédit bancaire ou l'octroi d'acte de concession, entre autres. F. N.

Relizane

Plus de 140 millions m³ d'eaux supplémentaires aux barrages de Relizane

LES BARRAGES de la wilaya de Relizane ont reçu plus de 140 millions de mètres cubes d'eaux supplémentaires, à la faveur des dernières précipitations enregistrées au mois de janvier dernier, a-t-on appris de responsables concernés. Le barrage de Sidi M'hamed Benaouda situé dans la commune éponyme a accueilli plus de 50 millions m³ pour atteindre un taux de remplissage de 80%. Le barrage de Gargar situé dans la daïra de Oued Rhiou compte 89 millions m³ et un taux de remplissage de 80%, alors que celui de Merdja Sidi Abed compte 3 millions m³. Les moyennes de précipitations ont varié dans la wilaya durant la période précitée entre 20 et 60 millimètres, a-t-on ajouté. Ces quantités importantes d'eau devront renforcer la campagne d'irrigation des terres agricoles au niveau des périmètres de Mina et Bas Chelliff. A noter que les réserves globales des barrages de la wilaya ont atteint 403 millions m³, soit un taux de remplissage de 70% de leur capacité. APS

Ain Témouchent 2 000 foyers raccordés au réseau de gaz de ville

QUELQUE 2 000 foyers des communes d'Aghlal et Ougbaïl, dans la wilaya d'Ain Témouchent, ont été raccordés dimanche au réseau de distribution du gaz de ville, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. La cérémonie de mise en service a été présidée par le wali, Ahmed Hamou Touhami, à l'occasion d'une visite effectuée dans ces deux collectivités locales. Avec le raccordement de ces deux communes, une opération inscrite dans le cadre du plan quinquennal 2010-2015, le taux de couverture de la wilaya a atteint les 63%. Quatre autres communes, celles de Hassasna, Berkech, M'Saïd et Bouzedjar, bénéficieront prochainement de cette source d'énergie. L'opération permettra à la wilaya d'Ain Témouchent d'atteindre un taux de couverture de l'ordre de 65%, a ajouté la même source. D'autre part, le wali a inspecté, dans la commune d'Aghlal, les chantiers de réalisation de 190 logements, dont 140 inscrits dans le cadre du programme de lutte contre l'habitat précaire (RHP) et qui seront distribués le mois d'avril prochain. Les 50 unités restantes sont de type social. Les travaux enregistrent un taux d'avancement de l'ordre de 50 % et doivent être livrés à la fin de l'année en cours. R. R.

Libye

Le gouvernement dénonce la formation d'une armée «parallèle»



Ph: DR

■ Le gouvernement a dénoncé l'annonce cette semaine à Tripoli de la formation d'une coalition de groupes armés baptisée «Garde nationale».

avaient exprimé vendredi leur «inquiétude» après l'entrée de ces groupes à Tripoli, y voyant un «risque de déstabiliser davantage la sécurité déjà fragile» dans la capitale, selon un communiqué du département d'Etat. «Nous soulignons que ce groupe et ceux qui l'appuient sont considérés comme hors-la-loi et n'ont aucun statut. Et ils vont être traités de la sorte par les organes sécuritaires et judiciaires», a prévenu le GNA dans son communiqué. Le gouvernement voit dans l'annonce de la nouvelle coalition une «tentative de former un corps parallèle à la garde présidentielle». Il y voit aussi une tentative «de faire entrer la capitale dans un conflit armé sanguinaire». Si elle est confirmée, la formation d'une telle coalition de groupes armés hostiles au GNA pourrait affaiblir encore plus cet exécutif qui n'arrive toujours pas à asseoir

son autorité dans l'ensemble du pays ni même dans la capitale. Il fait face notamment à l'hostilité d'une autorité rivale basée dans l'est du pays et qui refuse de le reconnaître. Depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011, la Libye et en particulier la capitale Tripoli sont sous la coupe de dizaines de milices dont les allégeances et les zones de contrôle sont mouvantes.

Trois morts dans des affrontements armés à Tripoli

Trois personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées dans des affrontements à l'arme lourde, à l'est de Tripoli, entre les forces de l'ancien gouvernement de Salut national et le gouvernement d'unité nationale dirigé par Fayez Sarraj et soutenu par l'ONU, a-t-on appris de sources sécuritaires.

La capitale libyenne est en proie à des tensions sécuritaires et à des affrontements armés depuis quelques semaines entre les forces des deux gouvernements qui se disputent le contrôle de certaines localités. Les forces de l'ancien gouvernement de Salut national ont pris le contrôle de plusieurs sites dont le ministère de la Défense occupé pendant des heures.

Il y a deux jours, des affrontements armés ont éclaté dans certains districts de Tripoli suite à l'annonce de mettre en place le système de la Garde nationale qui appartient au Congrès national général. Un certain nombre de factions armées dans la région occidentale en Libye ont montré leur soutien à la garde nationale alors que cette dernière est considérée comme étant contre le gouvernement d'unité nationale.

H.T. / agences

Par Halim.T

Le gouvernement libyen d'union (GNA) a dénoncé dans un communiqué l'annonce cette semaine à Tripoli de la formation d'une coalition de groupes armés baptisée «Garde nationale», y voyant une tentative de créer «un organe de sécurité parallèle». Jeudi, des groupes armés venus

essentiellement de la ville de Misrata (ouest) ont annoncé la création d'une «Garde nationale libyenne» qui aurait pour mission selon eux, de combattre le groupe Etat islamique, de sécuriser les institutions de l'Etat, les missions diplomatiques, et les ressortissants étrangers. Ces groupes n'avaient pas précisé si cette «Garde nationale» appuyait ou pas le GNA, seul exécutif

reconnu et soutenu par l'ONU et les pays occidentaux. Mais selon des sources locales, plusieurs des milices qui la composent seraient loyales à Khalifa Ghweil, un ancien dirigeant qui avait autoproclamé en 2014 à Tripoli un «gouvernement de salut national» et n'avait ensuite pas voulu reconnaître le GNA quand ce dernier s'était installé dans la capitale en 2016. Les États-Unis

Tunisie

Amnesty International dénonce les dérives de l'état d'urgence

Pour l'ONG, l'état d'urgence en place depuis novembre 2015 a fait se multiplier les violations des droits humains. Amnesty International s'inquiète d'une recrudescence «importante» de «méthodes brutales du passé» en Tunisie dans le cadre de la lutte antiterroriste, à la faveur notamment de l'état d'urgence, selon un rapport publié lundi 13 février. L'unique pays rescapé du Printemps arabe a connu à partir de mars 2015 une série d'attaques jihadistes sanglantes qui ont fait plusieurs dizaines de morts. En réaction, les autorités ont pris un ensemble de mesures sécuritaires dont l'état d'urgence, en vigueur depuis l'attentat contre un bus de la garde présidentielle en novembre 2015 à Tunis (12 agents tués). En «recourant de plus en plus aux lois d'exception» et aux «méthodes brutales du passé», la Tunisie met «en péril les avancées obtenues» depuis la révolution de 2011, prévient Amnesty International dans un rapport sur

les «violations des droits humains sous l'état d'urgence». «Torture», «arrestations arbitraires», «perquisitions» parfois menées en pleine nuit et «sans mandat», «restriction des déplacements des suspects», «harcèlement de proches»: l'ONG fait état de «récits glaçants» qui, selon elle, marquent une «hausse inquiétante du recours à des méthodes répressives contre les suspects dans les affaires de terrorisme».

«Un sinistre rappel du régime»

Ces témoignages constituent un «sinistre rappel du régime» de Zine el Abidine Ben Ali, poursuit Amnesty. Elle précise avoir étudié «23 cas de torture et mauvais traitements depuis janvier 2015», dont un «viol» présumé. Elle relève aussi que «des milliers de personnes ont été arrêtées» tandis qu'«au moins 5 000 autres» se sont vu interdire de voyager «depuis que l'état d'urgence a été

réinstauré. L'état d'urgence, prolongé le 17 janvier pour un mois, octroie notamment des pouvoirs d'exception aux forces de l'ordre». «Certains droits, tels que l'interdiction de la torture, ne peuvent être suspendus en aucune circonstance», argue Amnesty International. «Donner toute latitude aux organes chargés de la sécurité pour se comporter comme s'ils étaient au-dessus des lois ne permettra pas de garantir la sécurité», renchérit sa directrice des recherches pour l'Afrique du nord, Heba Morayef. Au terme d'une mission ce mois en Tunisie, le rapporteur de l'ONU sur les droits de l'Homme et la lutte antiterroriste, Ben Emmerson, s'est dit «préoccupé» par les conditions de détention. Il a également indiqué avoir recommandé une plus grande «vigilance» vis-à-vis de possibles cas «de torture». Dans un récent rapport, un réseau d'ONG a pour sa part exhorté Tunis à revoir sa loi antiterroriste adoptée à l'été 2015.

Lamia O. / AFP

Mauritanie

Initiative de MBC en faveur des PME/PMI montées par les jeunes

L'entrepreneuriat en Afrique ressemble à un véritable chemin de croix du fait d'une foule de contraintes liées à l'environnement juridique, institutionnel, surtout économique et social.

Ce phénomène général est encore plus accentué pour les débutants, débarquant fraîchement dans la vie active et désireux de lancer leur propre affaire. Ainsi, en Mauritanie 80% des Petites et Moyennes Entreprises (PME/PMI) disparaissent avant de souffler leur deuxième bougie, selon les informations recueillies auprès de la

Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie (CCIAM). C'est sur la base de constat désastreux que le Mauritanian Business Center (MBC), un centre d'affaires fondé il y a près de 2 ans, a décidé d'ajouter à sa vocation originelle de promotion de l'investissement à destination de la Mauritanie, un volet social, relatif à l'incubation des PME/PMI.

Une idée désormais concrétisée par le lancement fin janvier dernier, d'un projet dénommée «Succès Stories Innovation Place» (SSIP) qui met l'accent sur la place de l'innovation et de

l'originalité dans la réussite entrepreneuriale des jeunes. Dans une allocution prononcée à l'occasion de la cérémonie de lancement de l'initiative «SSIP-M» Maro Hadia Diagana, PDG du «Groupe Hadya» et directrice générale du MBC, a expliqué que le projet est né d'un concept bâti sur une importante dimension économique et sociale. Il s'agit d'aider et d'accompagner les jeunes dans la création des PME/PMI pour mettre à un problème récurrent, la mortalité précoce de ces entités, dont 80% disparaissent avant de fêter le deuxième anniversaire de leur

création, laissant au chômage et dans la détresse sociale le promoteur.

Comme antidote à ce syndrome, nous proposons un accompagnement à moindre coût, en collaboration avec la chambre consulaire, interface qui va fournir toutes les statistiques relatives à la création de nouvelles PME/PMI par les jeunes. Ainsi, Grâce à l'initiative SSIP, le centre d'affaires fondé par le «Groupe Hadya» va offrir «un espace de travail et un soutien technique, grâce à une expertise et une expérience avérée». La nouvelle initiative pourrait également

contribuer à la définition des conditions de réalisation de l'entreprise préalablement à son lancement.

En Afrique, le taux de chômage des jeunes est une préoccupation majeure dont la solution réside dans l'auto emploi, selon les spécialistes. Dans le cas de la Mauritanie, les statistiques officielles admettent un taux de chômage de 32% au sein de cette frange de la population. Mais dans la réalité, le bon chiffre tournerait autour de 40%, selon l'avis concordant de plusieurs spécialistes.

R. M.

Corée du Nord

Réunion à l'ONU après un tir de missile balistique

■ Le Conseil de sécurité de l'ONU devait se réunir en urgence hier après l'annonce par la Corée du Nord d'un tir d'essai réussi de missile balistique, perçu comme un défi lancé au nouveau président américain Donald Trump.

Par Rosa D.

Le dirigeant nord-coréen Kim Jong-Un «a exprimé sa grande satisfaction à posséder un autre puissant moyen d'attaque nucléaire qui renforce la formidable puissance du pays», selon l'agence de presse officielle nord-coréenne KCNA. La Chine et la Russie, membres permanents du Conseil de sécurité, se sont jointes au concert international de condamnations de ce dernier tir. Le Conseil se réunira à la demande des États-Unis, du Japon et de la Corée du Sud. Les résolutions de l'ONU interdisent à Pyongyang tout programme nucléaire ou balistique. Depuis le premier essai nucléaire nord-coréen de 2006, le régime a essuyé six volées de sanctions qui ne l'ont pas convaincu d'abandonner ses ambitions militaires. En 2016, le Nord a mené deux essais nucléaires et tiré une vingtaine de missiles dans sa quête des technologies qui mettraient le territoire américain à portée de ses missiles nucléaires. Le dernier engin a été tiré dimanche de l'ouest de la Corée du Nord. Il a parcouru environ 500 kilomètres avant de

tomber en mer du Japon, selon le ministère sud-coréen de la Défense. Sur des images de la télévision nord-coréenne, on voit que le missile a été tiré à la quasi verticale, que son moteur s'allume après le lancement et qu'il change de direction en plein vol. Des photographies publiées par KCNA montrent Kim assister tout sourire à l'événement sous les encouragements de dizaines de soldats et de scientifiques. Le numéro un nord-coréen a «personnellement guidé» les préparatifs du test, qui concernait, a dit KCNA, «un missile sol-sol de moyenne à longue portée Pukguksong-2», un «nouveau système d'armements stratégiques de style coréen». Son moteur utilise du combustible solide, a ajouté KCNA. Cela raccourcit considérablement le temps de ravitaillement comparé aux missiles alimentés par du combustible liquide, a dit Yun Duk-Min, analyste à l'Institut des Affaires étrangères et de la sécurité de Séoul. Ces missiles sont plus difficiles à détecter préalablement à leur lancement par les satellites de surveillance, a-t-il expliqué. «Cela laisse peu de temps de préavis, si bien qu'ils représentent une plus grande menace pour l'adversaire». C'est



PH. > D. R.

la première fois que le Nord parle du Pukguksong-2. En août cependant, il avait déclaré avoir mené un tir d'essai de Pukguksong-1 (ou «Étoile du nord») à partir d'un sous-marin. Kim Jong-Un avait alors affirmé que ce missile mettrait le Pacifique et le continent américain à portée du feu nucléaire nord-coréen. Selon un responsable de l'état-major sud-coréen interarmées, Pyongyang semble avoir fait appel à la technologie du «lancement froid» pour tirer le

Pukguksong-2 – déjà utilisée en 2016 pour un test de missile mer-sol balistique stratégique (MSBS). Le missile est éjecté initialement par une cartouche de gaz avant que le moteur ne s'allume, technique jugée plus sûre et plus facile à masquer.

Le Nord a plusieurs fois revendiqué des avancées militaires qui ont laissé les analystes sceptiques. Il affirme avoir mis au point un missile balistique intercontinental (ICBM) mais n'en a pour l'instant pas testé. Le missi-

le à la portée la plus longue testé par Pyongyang est le Musudan, de portée intermédiaire, capable en théorie d'atteindre les bases américaines sur l'île de Guam, dans le Pacifique. La plupart des essais se sont soldés par des échecs. D'après Séoul, le tir de dimanche était destiné à tester la réaction du nouveau président américain Donald Trump. Celui-ci a promis au Japon, allié régional clé de Washington, son soutien «à 100%». Le président américain a pressé Pékin, principal allié et partenaire commercial de la Corée du Nord, d'en faire plus pour restreindre son voisin. A Tokyo, Yoshihide Suga, porte-parole du gouvernement, a jugé que la Chine jouait un rôle «extrêmement important», lui demandant une «action constructive».

Le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères Geng Shuang a dit s'opposer aux tirs nord-coréens qui violent les résolutions de l'ONU.

Moscou a estimé qu'il s'agissait d'une démonstration de mépris envers les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Mais pour Joel Wit, de l'Institut américano-coréen de l'Université Johns Hopkins, il faut vraisemblablement s'attendre à de nouvelles provocations nord-coréennes en réponse aux prochains exercices militaires conjoints entre Washington et Séoul.



Points chauds

Adhésion

Par Fouzia Mahmoudi

À n'en pas douter la victoire surprise des partisans du Brexit en juin dernier en Grande-Bretagne, puis la victoire «dévastatrice» autant qu'imprévisible de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine a déstabilisé les régimes de gauche et de droite du monde entier. Ceux qui se présentent en défenseurs de la mondialisation culturelle autant qu'économique ont vécu ces deux succès comme un tremblement de terre, mais surtout, d'autant plus après celle de Donald Trump, comme une page politique qui se tourne et que de nouveaux horizons, de nouvelles solutions et de nouveaux représentants sont recherchés par les électeurs. Or, aujourd'hui la France suscite la curiosité alors que Marine Le Pen est depuis plus d'un an annoncée comme certaine de participer au second tour du prochain scrutin présidentiel. Rien ne semble pour le moment capable d'enrayer sa dynamique et elle commence de plus en plus à être considérée comme une possible prochaine présidente de la République. Même ses plus ardents contradicteurs ne peuvent plus nier la puissance de son électoral et commencent petit à petit à se faire à l'idée d'une présidence FN. C'est le cas, en tout cas aujourd'hui, du conseiller régional PS Julien Dray, proche de François Hollande, qui a jugé que «la vraie dynamique pour l'instant» est du côté de Marine Le Pen (FN). «Je suis très, très inquiet de la tournure des événements, parce qu'on a une drôle de campagne, c'est un peu comme la drôle de guerre en 1940. C'est-à-dire que chacun est content, chacun pense que tout va bien», a déclaré Dray sur Radio J. «On voit bien que l'alternative n'existe pas à droite, ou va avoir énormément de mal à exister (...) et donc il faut que la gauche, ce n'est plus simplement un objectif, c'est aujourd'hui un devoir, puisse se constituer en alternative face à l'extrême droite», a-t-il développé, précisant que pour lui, «la gauche va d'Emmanuel Macron jusqu'à Jean-Luc Mélenchon». «On a grosso modo un bon mois pour arriver à créer les conditions d'un sursaut républicain qui doit être large», a-t-il jugé. Dray a esquivé la question de savoir si Macron pourrait être le «De Gaulle» de ce rassemblement, soulignant que «si vous mettez en avant les questions de personnes, vous êtes paralysés aujourd'hui». En tout cas, le temps où l'on estimait une victoire du FN impossible et ses hauts scores aux élections présidentielles dus à un vote de rejet de Français mécontents a laissé place à la possibilité d'une prochaine vague massive de vote d'adhésion aux idées et arguments du Front national.

F. M.

Expulsions «forcées» d'Afghans

Le Pakistan et l'ONU mis en cause

L'organisation Human Rights Watch a accusé le Pakistan de rapatrier massivement les réfugiés afghans par la force et la menace, et dénoncé la «complicité» de l'agence de l'ONU pour les réfugiés dans ce processus, dans un rapport publié hier à Kaboul. Au cours du deuxième semestre 2016, près de 600 000 Afghans installés parfois depuis des décennies au Pakistan ont regagné leur pays toujours dévasté par les combats, qui ont poussé plus d'un demi-million de civils à fuir leur foyer en 2016. Human Rights Watch considère qu'en doublant l'allocation offerte aux rapatriés du Pakistan, passée de 200 à 400 dollars par personne en juin 2016, le Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) «a de fait promu le rapatriement des Afghans», se rendant «complice des violations» de leurs droits. «Le Haut Commissariat (de l'ONU) est resté silencieux face à ces refoulements à grande échelle, sans dénoncer une seule fois le fait que beaucoup de ces rapatriés fuyaient d'abord les abus de la police (...) ni dénoncer l'attitude du Pakistan, contraire au droit international», insiste HRW dans ce rapport intitulé «Coercition du Pakistan, Complicité de l'ONU : les expulsions massives de réfu-

giés Afghans». «A la place, l'agence (de l'ONU) a en public évoqué des «rapatriements volontaires assistés», poursuit l'organisation de défense des droits humains basée à New York. Les responsables du HCR au Pakistan ont rejeté ces accusations, estimant que «divers facteurs» avaient encouragé ces retours massifs, y compris les «appels à rentrer du gouvernement afghan». «Le HCR n'a cessé d'informer les Afghans de leurs droits, intervenant dans les cas irréguliers», affirme-t-il dans un communiqué. Le gouvernement pakistanais n'a pas réagi à ce rapport. Pays hôte depuis quatre décennies, le Pakistan a repoussé à maintes reprises leur date limite de retour – actuellement fixée à décembre 2017. Parmi les rapatriés, figurent 365 000 personnes dûment enregistrées comme réfugiés auprès de l'ONU : pour HRW, «il s'agit du rapatriement forcé le plus massif observé dans le monde au cours des dernières années». 200 000 réfugiés clandestins sont également rentrés, mais ils ne relèvent théoriquement pas du HCR. «Ces personnes doivent maintenant faire face en Afghanistan à une spirale de violence, dans un pays en proie au conflit, à l'insécurité et à la pauvreté où elles risquent de

subir de nouveaux déplacements». HRW cite le témoignage d'un jeune homme de 26 ans, rentré à Kaboul avec sa femme et deux enfants : «En juillet, 11 soldats et policiers sont venus chez moi à 3 heures du matin. Ils (...) ont jeté toutes nos affaires par terre (...) Puis ils ont volé tout notre argent et nous ont ordonné de quitter le Pakistan». L'AFP a également recueilli des récits de rapatriés mis à la porte de leur logement ou de leur travail, dont les comptes bancaires ont été clos (et vidés), ou les écoles de leurs enfants fermées. Début novembre 2016, rappelle HRW, l'agence de l'ONU a suspendu ses versements en arguant de difficultés de trésorerie, mais annoncé qu'elle prévoyait de les reprendre le 1er mars. «Malgré la dimension humanitaire d'un tel soutien, le HCR se rendrait à nouveau complice de cette politique de refoulement», insiste HRW. HRW estime qu'il revient aux «bailleurs de fonds internationaux d'intervenir pour exhorter le gouvernement et l'ONU à protéger les réfugiés afghans qui se trouvent toujours au Pakistan». Il y avait près de 2,5 millions de réfugiés afghans, enregistrés ou non, selon les derniers chiffres publiés l'an passé, ce qui en faisait le troisième plus grand pays hôte de réfugiés selon le HCR.



Opérette «Hizia»

L'immortelle histoire d'amour épique de Benguitoun

■ Pendant près de deux heures, onze comédiens accompagnés des membres de la troupe des arts populaires de l'Office national de la culture et de l'information (ONCI) et d'artistes du ballet ont célébré par la musique, la danse et le chant cette histoire d'amour réelle du 19^e siècle, immortalisée dans la mémoire collective algérienne par le poète populaire Benguitoun.

Par Adéla S.

L'opérette *Hizia*, présentée samedi soir à la grande salle des spectacles Ahmed-Bey de Constantine, a donné un nouveau souffle à l'histoire d'amour épique de *Hizia* et Saïd.

Pendant près de deux heures, 11 comédiens accompagnés des membres de la troupe des arts populaires de l'Office national de la culture et de l'information (ONCI) et d'artistes du ballet ont célébré par la musique, la danse et le chant cette histoire d'amour réelle du 19^e siècle, immortalisée dans la mémoire collective algérienne par le poète populaire Benguitoun.

Dans un décor évocateur des paysages sahariens plongés dans une musique aux sonorités bédouines du défunt artiste Mohamed Boulifa, l'œuvre distille l'idylle de deux jeunes cousins dont l'amour avait buté sur des traditions tribales sclérosées.

Le père de *Hizia*, Ahmed Ben El Bey, grand dignitaire de la puissante tribu des Douaouda, ne pouvant supporter le oui-dire sur la relation de sa fille et son neveu décide de se faire accompagner de sa fille lors de la tradi-



tionnelle transhumance vers les zones du Tell pour rompre toute possibilité de contact avec son cousin.

Chagrinée par la séparation qui lui fut imposée, *Hizia* meurt durant le voyage. Ayant perdu goût à la vie après la mort de sa bien-aimée, Saïd s'exila pour vivre en solitaire loin de tout contact avec les hommes, excepté peut-être avec le poète Mohamed Benguitoun à qui il avait demandé d'écrire un poème à la mémoire de *Hizia*.

Un poème magnifique qui fut

chanté par de grands artistes dont Khelifi Ahmed, Abdelhamid Ababssa, El Bar Omar et Rabah Deriassa.

La chanteuse et comédienne Lamia Betouche a interprété le rôle de la belle *Hizia* tandis que le rôle de l' amoureux passionné, Saïd, a été incarné par Nacer Attaoui.

Le rôle du narrateur a été admirablement joué par Adjrad Jugurtha. Les trois artistes sont tous issus de l'école Alhane oua chabab. Les personnages du père et de la mère de *Hizia* ont

été interprétés par les grands comédiens Mohamed Adjaïmi et Djahida Youcef, dont le choix par le réalisateur Faouzi Benbrahim a renforcé la confiance des autres jeunes artistes.

Dans une ambiance nostalgique d'un passé pas si lointain, l'œuvre a réussi à mettre en symbiose tous les éléments du spectacle axé sur un texte écrit avec talent par le poète Azzedine Mihoubi. Produite par l'ONCI, l'opérette s'inscrit dans le cadre d'un projet de mise en valeur des chefs d'œuvres du patrimoine

immatériel national, faisant appel en même temps à des artistes chevronnés et à d'autres plus jeunes au talent avéré, a affirmé le réalisateur Faouzi Benbrahim au terme du spectacle.

Il a également indiqué que l'opérette qui a été présentée à l'ouverture la 9^e édition du Festival du théâtre arabe, organisé récemment à Oran, effectuera prochainement une tournée artistique dans plusieurs wilayas du pays.

A. S./APS

Tiaret

Fouilles au site archéologique «Columnata» à Sidi El Hosni

Une équipe de recherche de l'université d'Alger 2 a effectué, dernièrement, des fouilles au site archéologique «Columnata» dans la commune de Sidi El Hosni remontant à l'époque préhistorique, a-t-on appris du directeur de la culture.

Adelhamid Morsli a indiqué à l'APS que cette opération a permis la découverte d'ossements humains et animaliers, d'outils, de matériels et autres objets et que l'équipe de recherche œuvre à déterminer les coutumes sociales et culturelles, la situa-

tion sanitaire et les origines des générations ayant vécu dans ce site. Le directeur de la culture a souligné que les résultats du laboratoire des objets archéologiques, dont une partie est exposée au centre préhistorique khaldounéen de Tiaret, seront révé-

lés après l'achèvement du travail de cette équipe composée de 23 chercheurs en spécialité préhistorique de l'université d'Alger 2 «Abou-El-Kacem-Saadallah» sous l'égide de la professeure Yasmina Chaid Saoudi.

Le site archéologique

Kolonnata, situé à 15 kilomètres au nord-est de la ville de Tiaret, renferme deux sites, l'un remontant à la préhistoire datant de 10 800 ans et l'autre à l'époque romaine.

Ce site classé en 1952 comme site archéologique se compose de résidus d'argile et de sable s'étendant sur 30 mètres.

Racim C.

27^e Festival du film africain de Portland (Etats-Unis)

«Contre-pouvoirs» à l'affiche

Le documentaire «Contre-pouvoirs» du réalisateur algérien Malek Bensmail est programmé au 27^e Festival du film africain «Cascade» qui se poursuit jusqu'au 4 mars à Portland (Etats-Unis), indiquent les orga-

nisateurs sur le site Internet du festival. «Contre-pouvoirs», une coproduction algéro-française, sera projeté en version anglaise sous le titre «Checks and balances» aux côtés de films de Tunisie, du Maroc et d'Egypte,

entre autres. Sorti en 2016, le long métrage documentaire de 97mn, propose une réflexion sur le travail des journalistes dans le contexte des présidentielles de 2014 en Algérie. Projeté une seule fois en Algérie aux 13^e

Rencontres cinématographiques de Béjaïa, «Contre-pouvoirs» a participé à de nombreuses manifestations cinématographiques en Europe et aux Etats-Unis, notamment.

Il a été également projeté aux 26^e Jcc (Journées cinématographiques de Carthage, Tunisie) et au Festival international du film de Tétouan au Maroc où il a été primé. 25 films, entre longs et courts métrages d'une quinzaine de pays africains dont «A peine j'ouvre mes yeux» (Tunisie), «La Isla» (Maroc), «L'œil du cyclone» (Burkina Faso), sont au programme du 27^e Festival de Portland ouvert le 3 février.

Fondé en 1991, le Festival du film africain de Portland est un rendez-vous annuel non compétitif qui vise à faire connaître le

Musique

Adele triomphe aux Grammy Awards, avec cinq récompenses

ADELE, la reine britannique des balades mélancoliques, a triomphé dimanche aux Grammy Awards en emportant cinq récompenses, dont celle du meilleur album, du meilleur enregistrement et de la meilleure chanson pour «Hello». La chanteuse a enchanté la soirée la plus importante de la musique américaine, de sa grâce, de sa gentillesse et de sa générosité avec une interprétation très émouvante de «Hello» le joyau de son album et un hommage époustouflant à George Michael, récemment décédé. Génée par un incident technique – similaire à celui qui avait ruiné sa performance aux Grammy Awards de l'année dernière – elle a repris depuis le début finissant sous les applaudissements d'une salle debout. Lorsqu'elle a reçu la récompense suprême pour l'album de l'année, elle a rendu un hommage appuyé à Beyoncé, la grande perdante de la soirée et à son album «Lemonade». «Nous les artistes nous l'adorons. Tu es notre lumière», a lancé la chanteuse britannique à une Beyoncé visiblement émue. Son précédent album «21» – Adele nomme ses albums d'après son âge au moment de leur enregistrement – avait déjà remporté le Grammy de l'album de l'année en 2012.

R. C.

Agend'art

Galerie des ateliers bouffée d'art (Ben-Aknoun, Alger)

Jusqu'au 18 février 2017 :

Exposition-vente de l'artiste photographe Mizo.Complexe culturel Abdelwahab-Salim (Chenoua, Tipasa)

Jusqu'au 14 février :

Exposition d'arts plastiques de l'artiste Abderrahmane Bakhti.

Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger (Alger-Centre)

Mardi 31 mars 2017 :

Exposition de mangas à l'occasion du 10^e anniversaire de la maison d'édition algérienne Z-Link.



Coup-franc direct

Ces joueurs qui font la loi

Par Mahfoud M.

Encore une fois, on enregistre un malheureux incident commis par un joueur, sachant que c'est devenu monnaie courante dans notre championnat. En effet, il ne se passe pas un jour sans qu'on entende qu'un joueur a créé la zizanie dans tel ou tel club et s'est accroché avec un coéquipier ou son coach. Au Mouloudia, le fait est plus grave vu que l'incident s'est déroulé à l'étranger et lors d'une compétition internationale. Ainsi, le milieu de terrain Mokdad s'est tout simplement accroché avec son coach Mouassa, arrivant aux mains. Il a fallu l'intervention des dirigeants et même des membres de l'équipe adverse et de l'arbitre pour calmer les esprits. Cela est vraiment grave qu'un joueur en arrive à lever la main juste parce que le coach a jugé qu'il devait laisser sa place. Nul n'a signé un contrat stipulant qu'il doit jouer titulaire et qu'il ne doit pas être changé au cours du jeu. Les joueurs doivent savoir qu'ils sont des employés du club et obéissent à ses lois, sachant que le maître à bord sur le plan technique reste l'entraîneur qui est le seul à juger si tel ou tel élément est apte à continuer à évoluer ou doit laisser sa place à un coéquipier. Le joueur n'a nullement le droit de contester les décisions du coach. Malheureusement, en Algérie c'est devenu monnaie courante car les joueurs se croient tout permis étant donné que certains d'entre eux se lient d'amitié avec le président ou l'un des dirigeants.

M. M.

Championnat régional de bodybuilding Les éléments de Tlemcen brillent à Tissemsilt

LES ELEMENTS du club «El Bordj» de la wilaya de Tlemcen se sont illustrés au championnat régional (ouest) de bodybuilding seniors, qui a pris fin dimanche à la maison de la culture «Mouloud-Kacim-Nait-Belkace» de Tissemsilt, en présence d'un public nombreux. Les athlètes de Tlemcen ont dominé cette compétition et ont confirmé leur suprématie dans trois catégories de poids (-60 kg, -65 kg et 85 kg). La deuxième place est revenue aux athlètes d'Achbal Tissemsilt et de Relizane, alors que le club de Sidi Chahmi (Oran) est arrivé en troisième position en remportant le titre dans la catégorie de moins de 100 kg. Selon la Fédération algérienne de bodybuilding et

powerlifting, cette manifestation a été marquée par un «bon» niveau technique dans les catégories -70 kg, 80 kg, 85 kg, 95 kg et -100 kg. A l'issue de cette compétition, 20 athlètes se sont qualifiés pour le championnat national prévu les 22 et 23 mars prochain à Bordj Bou-Arréridj. Le championnat régional ouest, organisé par la Fédération algérienne de bodybuilding et powerlifting en collaboration avec le club amateur «Achbal Tissemsilt», a vu la participation de plus de 50 athlètes de 11 clubs de dix wilayas, en plus de la présence honorifique du champion du monde de bodybuilding Zoheir Mihoubi et de l'entraîneur de l'équipe nationale, Messaouer Sid Ahmed.

COA

Le Musée olympique ouvrira ses portes aux visiteurs

LE MUSÉE olympique algérien ouvrira ses portes au public le mercredi 22 février 2017 à partir de 10h00, a annoncé dimanche le Comité olympique et sportif algérien (COA). L'ouverture de cette infrastructure située en face de la salle Harcha (Alger), se fera en présence d'écoliers, d'anciens champions olympiques ainsi que de personnalités sportives nationales, a précisé l'instance olympique. Le Musée olympique algérien a été inauguré le 26 janvier dernier par le président du COA, Mustapha Berraf, et le wali de la

capitale, Abdelkader Zoukh, en présence de plusieurs personnalités du sport africain. Implanté sur une superficie de 521 m², le siège, composé d'un rez-de-chaussée et de sept étages, abrite également l'Académie olympique des jeunes talents. Le projet a coûté 230 millions de dinars et le Comité international olympique (CIO) a fait un don de 110 000 dollars US pour la réalisation de cette infrastructure. La wilaya d'Alger a également contribué financièrement à la réalisation de cette infrastructure.

200 nageurs au rendez-vous

Championnat d'Algérie «Open» d'hiver de natation

PLUS de 200 nageurs (garçons et filles) sont attendus pour prendre part au championnat d'Algérie «Open» d'hiver en petit bassin (25m), prévu du 14 au 18 février à la piscine de Bab Ezzouar (Alger), a-t-on appris de la Fédération algérienne de natation (FAN). Selon les techniciens de la discipline, les titres mis en jeu

seront disputés entre plusieurs clubs, notamment le GS Pétroliers (détenteur du trophée), l'USM Alger, le NR Dely Ibrahim, l'ASPTT Alger, l'OC Alger, le Sahel Nautique El-Biar et d'autres formations qui semblent monter en puissance ces derniers temps, à l'image du WA Tlemcen.

Fédération algérienne d'haltérophilie

Les AGO et AGE pour bientôt

LA FÉDÉRATION algérienne d'haltérophilie (FAH) tiendra son assemblée générale ordinaire (AGO) le mercredi 22 février (9h30) au complexe sportif «Sveltesse» à Chéraga (Alger), a indiqué dimanche l'instance fédérale. La FAH ajoute que l'assemblée générale électorale (AGE) aura lieu le mercredi 8 mars au même endroit. La présentation et l'approbation des bilans moral et financier de l'année 2016, ainsi que le bilan moral du mandat olympique 2013-2016 figurent à l'ordre du jour de cette AGO.

Coupe de la CAF (tour préliminaire-aller)

Le Doyen perd et se donne en spectacle

■ Le Mouloudia d'Alger a perdu sur le score de (2/1) lors de la manche aller du tour préliminaire de la Coupe de la Confédération africaine face à la formation ghanéenne de Bechem United, dans un match qui s'est déroulé avant-hier après-midi à Accra.



Ph. > D. R.

Le MCA garde ses chances de qualification

Par Mahfoud M.

Le doyen des clubs algériens garde intactes ses chances de qualification au prochain tour avec ce but marqué à l'extérieur de ses bases et qui lui donnera un certain avantage vu qu'un seul but devrait lui permettre d'arracher son billet qualificatif. Toutefois, les Vert et Rouge ont raté une belle occasion de revenir avec un meilleur résultat surtout qu'ils avaient réussi à égaliser dans un temps idéal. Le Mouloudia était mené au score avec un premier but de Touré à la 47^e sur penalty. La formation algérienne n'a pas pour autant baissé les bras puisque le buteur-maison et attaquant expérimenté, Seguer, remettra les pendules à

l'heure à la 65'. Malheureusement pour le Doyen, les gars de Bechem United reprendront l'avantage à la 70', grâce à Abotsi. Malgré cela, les Algérois partent favoris au match retour et devraient pouvoir arracher ce billet qualificatif lors de cette compétition, surtout qu'ils souhaitent aller loin, eux qui ont l'habitude des compétitions internationales. Le match retour aura lieu le samedi 18 février à 20h30 au stade 5-Juillet (Alger) et sera dirigé par un trio arbitral marocain sous la conduite d'Adil Zouak. Un fait regrettable a terni, en outre, l'image du club algérien, à savoir, cette dispute entre le milieu de terrain, Mokdad et son coach, Kamel Mouassa. N'appréciant pas son remplacement, Mokdad s'est accroché violemment avec

l'entraîneur des Vert et Rouge le traitant de tous les noms d'oiseaux. Il a fallu l'intervention de ses coéquipiers et même des Ghanéens et de l'arbitre pour rétablir la quiétude et permettre au match de se poursuivre. C'est dommage, car le Mouloudia s'est donné en spectacle lors de ce match international et a terni son image et celle du football algérien. Le premier responsable du club, Omar Ghrib, a promis de sévir et de renvoyer le joueur, mais cela est peu probable quand on sait que c'est devenu monnaie courante dans notre championnat, sachant que les joueurs devraient tout faire pour réconcilier les deux parties et éviter donc le renvoi du joueur.

M. M.

Ligue 1 (20^e j)

NAHD-USMH jeudi et USMA-CRB lundi au stade 5-Juillet

Les derbies de la capitale NA Hussein Dey-USM El Harrach et USM Alger-CR Belouizdad se joueront respectivement jeudi et lundi (16 et 20 février) au stade olympique 5-Juillet, selon le programme de la 20^e journée communiqué dimanche par la Ligue de football professionnel (LFP). Le coup d'envoi de la journée sera donné le jeudi 16 février avec le match entre le NAHD et l'USMH (17h00), alors que le second derby algérois USMA-CRB aura lieu le lundi 20 février à 18h00. Une seule rencontre a été programmée vendredi et mettra aux prises le DRB Tadjenanet et le CS Constantine (15h00). Deux matchs se joueront samedi : MO Béjaia-Olympique Médéa (16h00) et ES Sétif-USM Bel-Abbès (16h00). Trois rencontres ont été reportées à des dates ultérieures en raison de la participation de la JS Saoura, de la

JS Kabylie et du MC Alger aux compétitions africaines des clubs. Ainsi MC Oran-MC Alger,

JS Saoura-RC Relizane et CA Batna-JS Kabylie seront reprogrammés par la LFP.

Tournoi ITF juniors Mehdi-Bouras de Tennis 30 pays étrangers participent

LE COUP D'ENVOI du tournoi ITF juniors Mehdi-Bouras a été donné dimanche au Tennis Club d'Hydra (Alger) et se poursuivra jusqu'à samedi, en présence de 31 pays dont l'Algérie. Initialement, 25 pays étrangers étaient attendus : Tunisie, Egypte, Portugal, Italie, Maroc, Grande-Bretagne, Espagne, République tchèque, France, Oman, Allemagne, Colombie, Canada, Togo, Namibie, Côte d'Ivoire, Ile Maurice, Argentine, Pays-Bas, Finlande, Hongrie, Roumanie, Cameroun, Suisse et Russie. Mais grâce aux wild-cards (invitations), cinq autres pays sont venus se joindre à eux, à savoir les Etats-Unis, l'Inde, la Macédoine, le Mozambique et la Belgique. L'Algérie est représentée par 20 athlètes (14 garçons et 6 filles) dans ce tournoi, dédié à la mémoire de l'ancien international junior Mehdi Bouras, décédé en 2013 à l'âge de 24 ans. Les garçons sont : Toufik Sahtali, Redouane Sebih, Hamza Samir Regui, Yanis Azzi, Amine Yemi, Akram Azem, Mohamed Ali Abibsi, Khalil Adel Radjaâ, Mohamed Forkan Lebdi, Ayman Abderrahmane, Ali Moussa, Yannis Benmansour, Mohamed Racym Rahim et Hani Kedjour. Chez les filles, les six représentantes algériennes sont Lynda Benkaddour, Nesrine Troubia, Houria Boukholda, Meriem Azzoug, Nada Laraba et Ferial Zitouni.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Cybercriminalité à Béjaïa

105 affaires et 946 individus impliqués

LA SÛRETÉ de wilaya a lancé une campagne de sensibilisation en faveur d'une bonne utilisation de l'internet et surtout contre les délits et la cybercriminalité. Cette campagne intitulée «Unissons-nous pour une meilleure utilisation de l'Internet» est organisée à l'occasion de la Journée internationale de l'utilisation de l'internet. Elle est justifiée par le fait que les affaires de cybercriminalité ont explosé l'année dernière. C'est ainsi que «les services de police ont enregistré 105 affaires de cybercriminalité en 2016 liées aux atteintes aux personnes, escroquerie, menaces, vols, etc.», indique un communiqué de presse de la sûreté de wilaya. «Sont impliqués dans ces affaires 946 individus», ajoute-t-on. La campagne de sensibilisation a été lancée au niveau des centres et instituts

de formation, écoles, lycées et au niveau de centres universitaires de la wilaya, etc. Des émissions sont animées également sur le sujet et ciblent particulièrement les jeunes et moins jeunes qui sont les plus exposés aux dérives et aux dangers qui peuvent survenir d'une mauvaise utilisation de l'Internet. Il s'agit pour la police d'inculquer aux jeunes l'esprit de responsabilité et la vigilance lors de l'utilisation du réseau internet et des réseaux sociaux et en vue aussi de renforcer l'utilisation de l'Internet à des fins scientifiques et culturels. La sûreté de wilaya appelle ceux qui suivent le site officiel de la police «à participer en force dans la généralisation des conseils prodigués pour une utilisation rationnelle et meilleure du réseau internet».

Hocine C.

Suite aux dernières intempéries à Blida

Des dégâts considérables dans les vergers d'agrumes

DES DÉGÂTS considérables ont été enregistrés au niveau des vergers d'agrumes de la wilaya de Blida suite aux dernières intempéries ayant caractérisé la région à l'instar d'autres wilayas du pays, a-t-on appris dimanche du secrétaire de la Chambre d'agriculture de la wilaya. Les dernières intempéries, accompagnées de vents forts, ont causé la perte d'un volume de plus de 40% de la production d'agrumes, a indiqué à l'APS Meamer Abri, signalant que de nombreux agriculteurs se sont présentés au niveau de ses services, ces derniers jours, aux fins de les aviser du volume de leurs pertes. L'humidité a été aussi citée en cause par le même responsable dans l'apparition de nombreuses maladies au niveau des oranges notamment, causant ainsi la chute des oranges de leurs arbres, a-t-il déploré, signalant de grandes quantités d'oranges constatées au niveau du sol, dans des vergers de Beni Tamou et Beni Merad, notamment. D'où la crainte exprimée par les agriculteurs locaux que cet état de fait «impacte négativement» sur le volume de production attendu, cette année à Blida, où les contrats de performance de la wilaya fixent un objectif de plus de quatre millions de qx d'agrumes, pour la filière, selon les prévisions de la direction des services agricoles de la wilaya. Selon M. Abri, un rapport exhaustif sur le volume des pertes enregist-

trées est en cours d'élaboration pour le soumettre au wali, aux fins de trouver le meilleur moyen d'indemniser ces agriculteurs, «dont une majorité ne sont pas assurés», a-t-il ajouté. La superficie agrumicole à Blida occupe un taux de 60% de la surface agricole utile (SAU) de la wilaya, soit 17 318 ha. Au titre du développement de cette filière, fortement répandue dans la plaine de la Mitidja, la Chambre d'agriculture de la wilaya a organisé, l'année dernière, une session de formation au profit de 140 stagiaires, sur l'élagage des arbres, considéré comme un facteur principal dans le rendement des vergers agrumicoles, selon M. Abri qui a fait part de la programmation de sessions similaires prochainement avec l'élargissement de la formation aux techniques agricoles modernes. «L'organisation de ces sessions de formation, dont l'encadrement est assuré par des cadres du Centre de formation et de vulgarisation agricole de Médéa et de l'Institut d'irrigation de l'arboriculture fruitière, est une réponse à une doléance des professionnels du secteur, qui ont relevé un déficit en main-d'œuvre qualifiée», a souligné M. Abri, ajoutant que l'opération vise également à encourager les jeunes à intégrer la filière suite au constat d'un recul, a-t-il dit, dans la spécialité d'élagage des arbres notamment, dont la pratique est réduite, ces dernières années, aux personnes âgées.

L. M.

LA BAISSÉ DES RECETTES PÉTROLIÈRES ANNONCE DES ANNÉES DIFFICILES



Djalou@hotmail.com

Tizi-Ouzou / Assassinat du jeune Djamel Souak

Des étudiants battent le pavé

■ Des milliers d'étudiants et d'étudiantes de l'université Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou (UMMTO) ont marché, hier, dans la ville de des Genêts pour dénoncer le meurtre dont a été victime, au début du mois courant, le jeune étudiant Djamel Souak.

Par Hamid M.

Les manifestants exigent un châtiement exemplaire à l'égard de l'auteur présumé de cette agression mortelle. Ils n'ont pas manqué d'interpeller les autorités pour mettre fin à l'insécurité qui règne dans les villes de Tizi-Ouzou et particulièrement celle du chef-lieu de wilaya. La marche des étudiants, rejoints par des enseignants, a démarré du portail du campus universitaire Hasnoua, sillonnant les principales artères de la ville des Genêts, notamment la rue Ahmed-Lamali et l'avenue Abane-Ramdane avant d'atteindre le siège de la cour de justice et la sûreté de wilaya. Sur place, une minute de silence a été observée à la mémoire de toutes les victimes de la violence. Les protestataires ont brandi des banderoles sur lesquelles étaient transcrits différents slogans, dont, entre autres,



«Mobilisation pacifique pour une justice équitable», «Je suis Djamel», «Violences, agressions, à quand la répression?», «Je veux évoluer et vivre en toute quiétude», «La sécurité... première des libertés, l'insécurité... première des inégalités», «Halte à la violence». La mère du jeune Djamel Souak a tenu à remercier les milliers de manifestants pour leur solidarité durant cette dure épreuve, les

appelant à maintenir cette mobilisation jusqu'à ce que cesse cette violence criminelle. De son côté, l'oncle de la victime n'a pas pu terminer sa prise de parole et a éclaté en sanglots sous l'effet de l'émotion face aux manifestants. Enfin, dans une déclaration lue avant la dispersion des marcheurs, les initiateurs de cette marche ont exprimé leur indignation face à la recrudescence des actes de violence et au diktat imposé par les délinquants dans les quartiers et cités de la capitale du Djurdjura. Toujours dans la même déclaration, les rédacteurs soulignent que «la communauté estudiantine condamne avec la plus grande vigueur ce genre d'agissements moyenâgeux et dénonce la violence qui sévit dans notre environnement». Pour eux, «la violence est une question qui nous concerne tous et nous sommes dans l'obligation d'agir contre toute forme de violence et de haine». «Djamel est une victime qui nous rappelle profondément que nul n'est à l'abri des violences sociales. Il est donc plus qu'urgent d'intervenir et de trouver une solution durable à ce fléau». A noter que la marche s'est déroulée dans le calme et dans une atmosphère de profonde tristesse.

H. M.

Accidents de la route

Djelfa en tête du classement par nombre de décès en 2016

LA WILAYA de Djelfa arrive en tête du classement en termes de nombre de décès par accidents de la route survenus avec un bilan de 149 morts en 2016, alors que la première place par nombre d'accidents durant la même période est revenue à Alger, selon les bilans présentés hier par le Centre national de prévention et de sécurité routières. Le centre a indiqué, dans un communiqué, que la wilaya de Djelfa était classée première quant au nombre de victimes décédées (149 morts), tandis que la wilaya d'Alger a enregistré le plus grand nombre d'accidents (1 750), faisant 2 317 blessés en 2016. En 2016, 28 856 accidents ont été enregistrés à l'échelle nationale, causant le décès de 3 992 personnes, soit une baisse de 13% par rapport à 2015. Le facteur humain est à l'origine de 96% des accidents de la route, du fait des dépassements dangereux, de l'excès de vitesse et du non-respect du code de la route, a ajouté la même source. Le Centre national de prévention et de sécurité routières a révélé auparavant que 43,29% de morts et 48,02% de blessés étaient âgés de 20 à 39 ans, et que 8 855 titulaires de permis de conduire de moins de deux ans étaient à l'origine des accidents de la route.

R. N.